



*Proche,  
Efficace,  
Solidaire...*

Syndicat CGT  
du Conseil Départemental des Yvelines  
et ses Établissements Publics  
2, place André Mignot 78000 Versailles  
[cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr) 06.71.78.55.10.

Versailles, le 20.05.2025

Monsieur BEDIER  
Président du Conseil Départemental des Yvelines

**Objet : Préavis de grève de 00 H à 24 H pour le jeudi 5 juin 2025.**

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Le quotidien des salariés actifs et retraités ne cesse de se dégrader.

La réforme des retraites avec l'allongement à 64 ans ne passe toujours pas. Un sondage récent montre que l'opposition à cette réforme reste grandement majoritaire dans l'opinion publique. Pour autant, le gouvernement persiste à l'appliquer en force.

Les retraités sont confrontés à une précarité croissante. Près d'un tiers d'entre eux vit avec une pension inférieure à 1 200 euros par mois. Les femmes retraitées, en particulier, subissent des inégalités encore plus criantes. En raison de carrières hachées, de temps partiels subis ou de bas salaires, leurs pensions sont souvent bien inférieures à celles des hommes.

Dans la Fonction publique territoriale, la pension moyenne est de 1 263 euros mensuels. 50 % des retraités sont en dessous de 1 250 euros mensuels et 30 % sont au minimum garantis, dont beaucoup de femmes.

Dans ce contexte, nous soutenons un appel à la mobilisation nationale le 5 juin sur ces revendications :

- Abrogation de la loi portant contre-réforme des régimes de retraite.
- Retour à la retraite à taux plein dès 60 ans.
- Effectivité de l'égalité salariale femmes/hommes, « à travail égal, salaire égal ».
- Revalorisation de toutes les pensions à hauteur de l'inflation 2024.
- Renforcer les moyens de la CNRACL et du Fonds d'Action Sociale.
- Relèvement du MICO et du MIGA (petites pensions) de 300 euros par mois.
- Augmentation des salaires et des pensions, et augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération des fonctionnaires à 6 € dès 2025.
- Accès aux services publics et exigence de leur financement.
- Suppression du jour de carence pour toutes et tous et de la mesure baissant de 10 % le taux de remplacement du traitement de base pendant les arrêts de maladie ordinaire.

Pour ces motifs, nous déposons un préavis de grève pour le jeudi 5 juin 2025 de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents départementaux et affiliés, quels que soient leur fonction et statut (FPT, FPH) et appelons à rejoindre les mobilisations et manifestations organisées ce jour-là.

Nous vous prions de croire, Monsieur Bédier, à l'assurance de notre considération.

Pour le Syndicat CGT,  
V. RAMAGE, Secrétaire générale.